



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.INT.330

Déposé le : 07.06.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

La cure de Rougemont a-t-elle perdu son âme ?

Texte déposé

Le sujet des cures de l'Etat de Vaud est d'actualité et nous venons d'apprendre que six d'entre-elles seraient mises en vente très prochainement.

Mes interrogations ne concernent néanmoins pas les cures projetées d'être vendues mais celles qui resteront propriété de l'Etat. En effet j'ai pu constater que la cure de Rougemont, inhabitée depuis plusieurs années, a un grand besoin d'entretien. Chacun sait qu'un bâtiment ne recevant aucun soin et n'étant pas habité devient très vite décrépi. Malheureusement cela est bientôt l'adjectif que nous pourrions utiliser pour cette magnifique bâtisse, classée en note 2 au recensement architectural et située à l'entrée de l'un des plus beaux villages de notre canton, non loin de son château et de son église.

Force est de se demander si l'Etat a bien la volonté de s'occuper de ce bâtiment et de le rendre intéressant à la location. En conséquence, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de louer la cure de Rougemont ?
- Le Conseil d'Etat a-t-il la volonté d'entretenir et assainir la cure de Rougemont et de ce fait d'y investir les montants nécessaires ?
- Est-ce que d'autres cures sont inhabitées dans notre canton et nécessitent une rénovation importante ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Baux Céline

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch